

Information COVID 19 : communiqué de presse de la préfecture

Le virus à l'origine de la Covid19 circule toujours dans l'IDF et notamment dans le Val d'Oise. Dans ce contexte, le préfet interdit les rassemblements festifs et familiaux de plus de 30 personnes dans tous les établissements recevant du public (ERP), à compter du lundi 28 septembre 2020, 8h, pour une durée initiale de 15 jours.

Cette mesure ne concerne toutefois pas les cérémonies civiles dans les mairies et les cérémonies religieuses dans les lieux de culte.

Les autres types de rassemblements, comme les évènements associatifs ou professionnels, peuvent être maintenus, dans le strict respect des règles sanitaires et de l'arrêté 2020-745.

Ensemble, soyons solidaires, protégez-vous, protégeons-nous les uns des autres. Bon weekend à vous, la municipalité.

 [20200925_cp-rassemblements30.pdf](#) ^[1]

 [pref95_20200925_familiaux_ou_festifs_plus_de_30_personnes.pdf](#) ^[2]

URL source : <https://www.ville-chaumontel.fr/content/information-covid-19-communique-de-presse-de-la-prefecture>

Liens

[1] https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/20200925_cp-rassemblements30.pdf [2]

[https://www.ville-](https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/pref95_20200925_familiaux_ou_festifs_plus_de_30_personnes.pdf)

[chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/pref95_20200925_familiaux_ou_festifs_plus_de_30_personnes.pdf](https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/pref95_20200925_familiaux_ou_festifs_plus_de_30_personnes.pdf)